

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

**ARRETE DU MAIRE N° 70/2025
PORTANT REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement de tous les véhicules place Albert Schweitzer,

A R R E T E :

Article 1^{er} : En raison d'une déambulation avec spectacles de l'association Pointes de Pieds, suivie de la cérémonie de la Sainte Barbe organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, sur la place Albert Schweitzer à Soultz-sous-Forêts, du samedi 6 décembre à 14 h 00 au lundi 8 décembre 2025 à 8 h 00.

La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront également interdits dans la rue des Echevins lors des représentations de danse prévues les samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00.

Ces interdictions ne concernent pas les véhicules de secours et les véhicules communaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Ville de Soultz-sous-Forêts.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-sous-Forêts,
- Archives Mairie.

Il sera publié sur le site de la Ville de Sultz-sous-Forêts.

Christophe SCHIMPF,
Maire de Sultz-sous-Forêts :



 Sens de la déambulation